



Desistement affaire civile

Par **roland61**, le **04/12/2019** à **14:50**

Bonjour,

Un desaccord m'opposait a une S.A.S ,qui avant l'audience civile,reconnait sa faute et donc,j'adresse un desistement d'instance au greffe civile.S'en suit un courrier recu ce jour (JUGEMENT DE DESISTEMENT)qui m'informe que le defendeur aurait accepté mon desistement par courrier. (non vu)

demandeur: Non comparant,non représenté (le greffe en etait informé)

defendeur: Non comparant,non représenté. (pourtant leurs avocat m'a bien contacté)

Les frais de l'instance eteinte,seront supportés par le demandeur.

Assez etonné par l'absence de l'avocat du defendeur,qui souhaitait un report audience, j'aimerais savoir suite a desistement instance,si cette affaire peut etre relancée? il (parait) que oui.

Merci bien pour vos precisions.